

Si l'on se reporte aux temps primitifs de l'église juive, on voit par l'ancien Testament qu'on utilisait pour le culte toutes les ressources vocales dont on pouvait disposer ; on avait même des instruments pour accompagner les voix.

On lit en effet au Chapitre 25 du premier livre des Paralipomènes, versets 5, 6 et 7 les paroles suivantes :

" Car Dieu donna à Héman quatorze fils et trois filles. Tous ceux-là étaient employés sous la conduite de leur père aux cantiques de la maison de l'Eternel, avec des cymbales, des harpes et des guitares au service de la maison de Dieu selon la commission du roi, donnée à Asaph, Jeduthan et Héman. Et leur nombre avec leurs frères auxquels on avait enseigné les cantiques de l'éternel était de deux cent quatre-vingt-huit, tous fort intelligents. "

On voit par ce passage qu'il y avait alors un chœur puissant, comprenant des voix de femmes et exécutant de la musique avec accompagnement de divers instruments.

Les saintes écrivains font aussi souvent mention de la fameuse Miriam qui avait consacré la belle voix dont le Créateur l'avait douée à chanter les louanges du Seigneur.

* * *

Dans le nouveau Testament on ne voit nulle part que les voix de femmes soient prohibées dans la musique du culte. L'Apôtre dit bien que les femmes doivent garder le silence, mais il indique par là que les hommes seuls sont appelés à la dignité de ministres des autels.

On ne voit pas non plus de défense à cet effet à aucune période de l'histoire de l'église. Partout et toujours les femmes sont encouragées à chanter ; les traditions qui nous sont restées des premiers et des plus beaux jours du Christianisme en font foi.

Dès le 7ème siècle les femmes chantent dans l'église et l'on retrouve des règlements pour la conduite et la régie des chœurs mixtes, à cette époque.

Ce n'est qu'au dixième ou onzième siècle qu'on voit apparaître une défense du souverain pontife concernant les voix de femmes dans l'église. Cet édit défendait en effet aux femmes de chanter pendant le canon de la messe, c'est-à-dire pendant cette partie solennelle de l'office qui commence après le Credo et qui comprend la préface, le Sanctus et la consécration du pain et du vin, mais c'était pour cette partie de la messe seulement. Plus tard et de nos jours on a généralisé cette défense et on l'a étendue à toutes les parties de la messe ; c'est une grave erreur.

* * *

Si l'on envisage la question sous un autre point de vue, on n'a qu'à étudier la musique sacrée de la grande école pour se convaincre que l'on a tort de prohiber les voix de femmes dans l'exécution de la musique religieuse. Prenons pour exemple la Passion de Bach. Comment rendre tout le fini, toute la délicatesse, toutes les nuances de cette sublime partition avec des voix d'enfants ? La chose est tout à fait impossible et c'est tellement le cas, que lorsqu'on exé-

cette musique à Ste Anne, Soho, ou à la cathédrale St Paul on fait venir de grandes artistes pour exécuter les solis de contralto ; et cependant ces deux églises se vantent avec raison de posséder les chœurs d'hommes et d'enfants les mieux exercés du monde.

On peut dire la même chose de toutes les œuvres de Gounod et de tous ceux qui ont écrit pour l'église ; l'exécution en est impossible avec des voix d'enfants.

On vous répondra peut-être que plusieurs auteurs ont écrit de la musique religieuse qui peut être exécutée parfaitement par des chœurs d'hommes et d'enfants. C'est vrai, mais cette musique n'a été écrite ainsi que pour se plier aux exigences de la situation, et rien ne nous prouve qu'elle ne gagnerait pas énormément à être chantée par des chœurs plus complets.

Toutes les œuvres des grands maîtres exigent une souplesse, une douceur et une expression qu'on ne saurait trouver ailleurs que dans les voix de femmes

Chérubini composant pour la cathédrale de Rouen son *Requiem* en ré mineur préféra ne pas écrire de partie de soprano plutôt que de voir sa musique chantée par des enfants, et il confia sa partition aux ténors et aux basses.

Mendelssohn, bien qu'il ait écrit quelques uns de ses plus beaux psaumes pour le chœur de Berlin, n'avait pas en haute estime les chœurs d'hommes et d'enfants. Se trouvant un jour en Angleterre, il répondit à une personne qui venait lui demander son opinion : " Rien ne me déplaît autant que vos contraltos barbus. "

* * *

Nous ne saurions trop recommander en terminant de mettre de côté ce préjugé déplorable qui consiste à interdire les voix de femmes à l'église. Ce préjugé comme on l'a vu plus haut, repose sur un édit plus ou moins authentique et qui de plus a été dénaturé. Toutes les églises n'ont pas l'avantage d'avoir des enfants aussi bien exercés que ceux des églises St Paul, de l'Abbaye ou du Temple, La plupart du temps les enfants qui chantent à l'église ont passé la semaine à courir les champs, et leurs voix éraillées sont plutôt faites pour déchirer les oreilles, que pour les charmer. Il est absolument impossible pour un chœur d'exécuter de la musique expressive et nuancée sans le concours des voix de femmes et toute la musique qui se chante à l'église devrait être expressive et nuancée.

Ne négligeons donc pas volontairement d'utiliser pour le service de Dieu, tous les dons précieux qu'il nous a faits. La voix de la femme si belle, si douce, si suave tient certainement le premier rang parmi ces dons, et nous devons la faire entendre dans l'église. Par ce moyen nous rendrons nos cérémonies plus attrayantes et nous travaillerons à l'avancement et au progrès de l'art chrétien.

" Lakmé " de Leo Délibés sera joué à Rome dans le cours de l'hiver prochain.